

## Profil de qualification pour assistante socio-éducative CFC / assistant socio- éducatif CFC

Numéro de la profession 94303

Ordonnance sur la formation professionnelle initiale pour la profession  
d'assistante socio-éducative CFC / d'assistant socio-éducatif CFC du 16 juin  
2005

### Contenu

- I. Profil de la profession
- II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles
- III. Niveau d'exigences de la profession

#### I. Profil de la profession

Les assistants socio-éducatifs CFC encadrent des personnes de tout âge présentant ou non un handicap physique, mental, psychique ou social, dans leur vie quotidienne et pendant leurs loisirs. Ils les guident, les aident et les encouragent en fonction de leurs besoins individuels et de la période de la vie qu'elles traversent à développer ou à conserver leur autonomie. Ils travaillent avec des particuliers et des groupes et exercent leur activité professionnelle dans des institutions pour enfants, pour jeunes en âge scolaire, pour personnes handicapées et pour personnes âgées. Ils accomplissent leur travail de façon autonome dans le cadre des compétences qu'ils ont acquises.

Il existe diverses orientations:

- a. orientation accompagnement des personnes handicapées;
- b. orientation accompagnement des personnes âgées;
- c. orientation accompagnement des enfants;
- d. variante généraliste.

Les assistants socio-éducatifs CFC doivent satisfaire à des exigences élevées sur le plan des compétences sociales et personnelles: Ils sont tenus de respecter l'individualité et l'autonomie des personnes accompagnées et de tenir compte de leurs ressources, de leurs potentiels et de leurs besoins. Ils doivent également préserver leur droit de prendre elles-mêmes des décisions et d'organiser leur vie quotidienne à leur guise, et les encourager à le faire.

## II. Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

| 27 juin 2011                |   | <b>Profil de qualification pour la profession d'assistant/e socio-éducatif/ve</b>  |  |   |   |
|-----------------------------|---|--|--|---|---|
| Domaines de compétence<br>↓ |   | Compétences professionnelles<br>→  |  |   |   |
|                             |   | 1  | 2  | 3   | 4   |
| 1                           | <b>Accompagnement et appui</b>                | 1.1 Organiser la vie quotidienne sur le lieu d'accompagnement en fonction des besoins (OP 2.1)                               | 1.2 (précédemment 1.3) Aider et soutenir les personnes accompagnées dans des situations spécifiques (OP 1.3)   | 1.3 (précédemment 1.4) Etablir et entretenir des relations professionnelles et y mettre un terme (OP 4.3)               | 1.4 (précédemment 1.5) Prendre en compte les principes de sécurité et adopter une conduite appropriée en cas d'urgence (OP 1.7) |
| 2                           | <b>Animation</b>                              | 2.1 Réaliser des activités créatives stimulantes et divertissantes (OP 2.3)  | 2.2 Prévoir des rituels, célébrations et fêtes dans le déroulement de la journée, de la semaine et de l'année, ainsi que des événements importants sur le plan individuel (OP 2.4) | 2.3 Permettre aux personnes accompagnées de participer à la vie en société (OP 2.5)                                     |   |
| 3                           | <b>Santé et soins corporels</b>               | 3.1 Aider la personne accompagnée lors des soins corporels ou prodiguer les soins à sa place (OP 1.1)                        | 3.2 Préserver et promouvoir le bien-être physique et psychique des personnes accompagnées (OP 1.2)   |   |   |
| 4                           | <b>Alimentation et économie familiale</b>     | 4.1 Offrir un soutien pour la nutrition et l'alimentation (OP 1.5)   | 4.2 Participer à l'aménagement du lieu de séjour (OP 1.4)  | 4.3 Organiser et effectuer les tâches ménagères quotidiennes (OP 1.6)   |   |
| 5                           | <b>Développement: promouvoir et préserver</b> | 5.1 Reconnaître les ressources et le potentiel des personnes accompagnées (OP 3.1)   | 5.2 Promouvoir resp. préserver l'autonomie des personnes accompagnées dans la vie quotidienne (OP 3.2)   |   |   |
| 6                           | <b>Communication et collaboration</b>         | 6.1 Conduire des entretiens avec les personnes accompagnées et leurs proches et leurs référents (membres du réseau) (OP 2.2) | 6.2 Participer à la communication vers l'extérieur (OP 4.4)  | 6.3 Travailler au sein d'une équipe en apportant et en faisant valoir ses propres compétences professionnelles (OP 4.2) |   |
| 7                           | <b>Planification</b>                          | 7.1 Planifier et préparer des activités dans le cadre du travail socio-éducatif de manière autonome (OP 5.1)                 | 7.2 Evaluer ses propres activités (OP 5.2)   |   |   |
| 8                           | <b>Rôle professionnel</b>                     | 8.1 Connaître sa fonction et son rôle et les assumer avec compétence (OP 4.1)  | 8.2 (précédemment 8.3) Connaître les responsabilités des divers acteurs d'une organisation (OP 7.2)  |   |   |
| 9                           | <b>L'institution et son contexte</b>          | 9.1 Disposer d'une connaissance de base des organisations du domaine social (OP 7.1)   | 9.2 Faire usage des procédés, applications informatiques, documents et formulaires de l'entreprise (OP 6.1)  |   | OP - Objectif particulier   |

### **III. Niveau d'exigences de la profession**

Le niveau d'exigences de la profession d'assistante socio-éducative CFC / d'assistant socio-éducatif CFC est défini de manière détaillée dans le plan de formation du 16 juin 2005 (avec adaptations du 2 décembre 2010), partie A, compétences opérationnelles, sous la forme d'objectifs évaluateurs dans le cadre des niveaux taxonomiques (C1 à C6).

### **Approbation et entrée en vigueur**

Le présent profil de qualification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### **SAVOIRSOCIAL**

Olten, le 27 juin 2011

Présidente

Directrice

Monika Weder

Karin Fehr

Le profil de qualification pour assistante socio-éducative CFC / assistant socio-éducatif CFC du 27 juin 2011 est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Berne, le 27 juin 2011

OFFICE FÉDÉRAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le responsable du centre de prestations Formation professionnelle

Hugo Barmettler